

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoir donné	0
Nombre de suffrages exprimés	11

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 2 mars 2016

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Francis BRIT et Marie-Josée BERGÉ.

Excusés :

Michel COUMAILLEAU, Pierre GROSZ et Dominique LE BARZIC

Secrétaire de séance :

Francis BRIT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février est approuvé à l'unanimité des membres présents ;

A la demande du Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Amortissement de l'étude sur les zones humides pour sortie de l'actif
- Prêt gracieux de la salle Jary au Conseil Départemental pour manifestations culturelles
- Résultats de l'ouverture des plis pour les travaux de rénovation du presbytère
- Demandes de subvention pour travaux de sécurité sur RD 14
- Bibliothèque : adhésion gratuite pour les adolescents

OBJET N° 206 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

A la suite des travaux de la commission « PCS », en partenariat avec la Maison des Communes, le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde a été validé en Préfecture.

La Commune s'est engagée à le mettre en œuvre. Avant distribution à chaque foyer d'un fascicule explicatif poétiquement dénommé « DICRIM », il convient de compléter sa mise en œuvre sur deux plans :

1. Tester les dispositifs d'accueil des sinistrés :
 - installation du PC - salle du Jary - bar
 - installation de la salle d'accueil - salle du Jary - grande salle

- installation de la salle médicale - salle du Jary - petite salle

2. Equipement d'une sirène d'alerte :

L'ancien Réseau National d'Alerte, héritage de réseau de la seconde guerre mondiale a été remplacé par le SIAP - Service d'Information et d'Alerte des Populations. En Vendée, la Commune de L'Herminault n'est pas intégrée à ce service.

La Commune a donc tout loisir pour choisir l'équipement adéquat : soit une sirène à turbine, soit une sirène électronique.

Le Maire présente les différentes caractéristiques techniques ainsi que les tarifs proposés :

Fournisseurs	Turbine	Electronique	Observations
Moteurs Fox	10 848.00		Installation non comprise
KM Europ	11 789.78	16 642.80	Installation non comprise
ORSON		32 472.00	Installation comprise
AET	22 063.20		Installation non comprise
ADF Systèmes		10 309.92	Installation non comprise et validation comprise

Après délibération, par 11 voix pour, le Conseil Municipal retient la proposition de ADF Systèmes pour un montant de 10 309,92 € TTC.

OBJET N° 207 : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Le Maire rappelle la convention signée avec la Mission Locale Sud Vendée en mars 2014, puis renouvelée en mars 2015, pour l'emploi de Monsieur Anthony BRUNETEAU en contrat aidé - emploi d'avenir.

Au cours des divers entretiens avec son tuteur, il avait été convenu qu'Anthony devait être accueilli au sein d'une équipe plus conséquente que notre service technique communal ; mais à ce jour, aucune solution n'ayant été trouvée, il est proposé de reconduire le contrat pour la 3^{ème} et dernière année.

Par un vote à main levée, par 10 voix pour et 1 abstention, il est décidé de renouveler le contrat susvisé pour une durée d'une année qui commencera à courir le 24 mars 2016 pour se terminer le 23 mars 2017.

De même, le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce recrutement, ainsi que la demande d'aide à l'embauche formulée auprès des services de l'Etat.

OBJET N° 208 : PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire expose que :

La Commune a été sollicitée pour la cession du bâtiment située 13 Grande Rue qui abrite actuellement le Club de l'Amitié ainsi que l'Association « Ensemble vers Demain ».

Si cette transaction immobilière venait à aboutir, il conviendrait de reloger ces associations.

S'agissant du bâtiment susvisé, il devra, par ailleurs, à court terme, répondre aux normes de mise en accessibilité des bâtiments publics imposées par l'Etat (loi du 1^{er} décembre 2009), ce qui sous-entend des frais importants du fait qu'il s'agit d'un bâtiment à plusieurs niveaux.

Une opportunité se présente avec l'octroi d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la « dotation de soutien à l'investissement local » réservée aux projets de revitalisation ou de développement des bourgs-centres. Le montant national de l'enveloppe s'élève à 300M d'euros et doit être impérativement utilisée en 2016. La Commune de L'Hermenault est éligible à cette subvention.

Pour l'heure, il convient d'installer les associations dans des locaux convenables, tant sur le plan du confort, de la sécurité que de l'accessibilité.

L'opération consisterait d'une part à démolir le bâtiment préfabriqué situé rue du Marais et à y installer un module.

La Commune peut prétendre également à une subvention départementale de 25 % liée à la démolition du bâtiment amianté, ainsi qu'à une aide régionale de 10 % pour la nouvelle construction.

Des devis ont été établis, le coût de l'opération s'élèverait à 236 355,74 € TTC dont 115 833,31 € à la charge de la Commune selon le plan de financement ci-après :

Montant des travaux TTC	236 355,74 €
Montant des travaux HT	196 963,12 €
• Démolition du préfabriqué	16 230,46 €
• Analyse de sol	500,00 €
• Acquisition et installation module	179 832,66 €
• Raccordement électrique	100,00 €
• Raccordement eau et assainissement	300,00 €
Financement du projet	
• Contrat Communal d'Urbanisme - 25% des travaux de démolition	4 057,61 €
• Conseil Régional - 10% sur travaux d'installation du module	17 983,26 €
• Etat soutien investissement local - 50% travaux d'installation du module	98 481,56 €
• Autofinancement	115 833,31 €
Montant total du projet financé	236 355,74 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Préfecture et du Conseil Régional.

Il est précisé toutefois que le projet ne pourra être réalisé que si les aides demandées sont accordées.

OBJET N° 209 : OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR

Le Maire indique que Stéphanie BOBINEAU, agent d'accueil à la Mairie de L'Hermenault, a satisfait aux épreuves du concours de Rédacteur. Elle sollicite sa nomination sur ce grade.

Vu ses états de service, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe

- Ouvrir un poste de Rédacteur

Après délibération, par un vote à main levée, par 10 voix pour et 1 voix contre, la proposition ci-dessus est validée.

La décision prendra effet au 1^{er} mai 2016.

OBJET N° 210 : PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Monsieur Joël PAGIS, Adjoint chargé de la voirie, est invité à présenter les travaux de voirie qui s'avèrent nécessaires sur le territoire communal ; afin d'établir des priorités pour 2016, des devis ont été demandés, les prix sont à comprendre HT :

Haute Rue	Revêtement bicouche	15 937,50 €
Rue de l'Ancien Champ de Foire	Trottoirs	18 376,25 €
Impasse des Bonnes Vues	Revêtement tricouche	3 637,50 €
	Variante enrobé à chaud	5 173,75 €
Rue du Puy Saint-Frais	Revêtement bicouche + écoulement eaux	24 516,00 €
Rue Chantal Dormegnies	Bitume avec buses, regards et zone piétonne	51 207,50 €
Rue de l'Ouche Guérin	Pose de carnieaux bordures	4 450,50 €
Rue des Déportés	Passage piétonnier + éclairage	11 759,00 €
Rue Salomon Raitig	Signalisation horizontale lumineuse	450,00 €
Chemins divers	Point à temps 5 tonnes	2 975,00 €

Eclairage public : entretien de 11 candélabres : participation commune 4 950 €

Cimetière : prolonger les allées après le colombarium : environ 5 300 €

Feux de récompense : la Commune est toujours en attente de la réponse de la cellule chargée de ce dossier qui souhaite homogénéiser le principe, vu le nombre croissant de demandes

Mise en lumière du lavoir Notre-Dame : les travaux ne seront réalisés qu'en 2017, mais il faut se positionner dès 2016 : coût 7 230 € HT dont participation du SYDEV 70 % : 5 061 € soit à la charge de la commune 2 169 €

Après discussion sur ce qui précède, le Conseil Municipal dit que des priorités seront attribuées notamment au niveau de la sécurité, puis lors du vote du budget primitif, tenant compte des possibilités budgétaires eu égard à l'ensemble des projets communaux.

OBJET N° 211 : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Les études et examens des canalisations sont à ce jour terminés ; le passage caméra a permis de déceler de nombreuses anomalies. Il convient de réaliser ce que le Cabinet MILLET préconise ; les travaux seront réalisés en trois phases distinctes.

Le Maire présente le tableau des coûts aux Conseillers Municipaux :

Localisation	Montant HT	Montant TTC
Route de St Martin, rue Salomon Raitig, Grande Rue, rue du Château, rue du Marais, rue de la Nouraié, rue des Anciens Combattants,	353 567.50	424 281.00
Rue Salomon Raitig	79 910.00	95 892.00
Place du Marché, rue de la Fontaine, rue du Puy Saint Frais	78 271.50	93 925.80
TOTAUX ----->	511 749.00	614 098.80

Par un vote à main levée, par 11 voix pour, le programme de travaux ci-dessus est validé.

OBJET N° 212 : SORTIE DE L'ACTIF COMMUNAL

Après vérification des comptes de l'actif avec la Trésorerie, il apparaît nécessaire de sortir de l'actif de la commune la somme de 1 728,22 € correspondant à une étude sur les zones humides effectuées en 2013 par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise. Cette étude ne sera pas suivie de travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que la somme de 1 728,22 € sera amortie sur une année en 2016, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

OBJET N° 213 : PRET GRACIEUX AU DEPARTEMENT DE LA SALLE JARY POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que la salle polyvalente du Jary serait mise à disposition du Département, sans contrepartie financière, afin d'accueillir les concerts éducatifs organisés à destination des élèves de 3^{ème} cycle des écoles primaires.

Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

OBJET N° 214 : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PRESBYTERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, et notamment ses articles 26, 28 et 40 ;

Vu le rapport d'analyses des offres ;

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réhabilitation du presbytère ont été programmés ;

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 janvier 2016 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 11 février 2016 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur cette même plate-forme.

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

Lot n°1 Gros œuvre / Couverture

N°	Nom des entreprises	Montant HT en Euros des offres à l'ouverture des plis	Observations	TOTAL HT
3	Balineau Bâtiment Luçon	16 288,81 €		
9	Billon SN SAS Maillezais	11 457,06 €		
6	Mandin construction SARL Mareuil sur lay	13 417,23 €		

Lot n°2 Charpente / Menuiserie

N°	Nom des entreprises	Montant HT en Euros des offres à l'ouverture des plis	Observations	Option n°204 porte en bois + baie fixe PVC + tablette médium	TOTAL HT
1	Coudronnière SA Mervent	5 649,30 €		2060 €	

Lot n°3 Cloisons / Plafonds

N°	Nom des entreprises	Montant HT en Euros des offres à l'ouverture des plis	Observations	TOTAL HT
4	Cousin Anthony plâtrerie Saint Prouant	3 047,68 €		
7	Tournade Thierry SARL Mouzeuil Saint-Martin	4 370,04 €		

Lot n°4 Revêtements de sols scellés

N°	Nom des entreprises	Montant HT en Euros des offres à l'ouverture des plis	Observations	TOTAL HT
2	Ducept RBC SARL Fontenay le comte	2 134,62 €		

Lot n°5 Peinture / Sols souples

N°	Nom des entreprises	Montant HT en Euros des offres à l'ouverture des plis	Observations	Option n°503 peinture sur bois extérieur	TOTAL HT
5	ADC peinture La tardière	2 380,40 €		101,68	
8	Bétard Claude peinture SARL La Châtaigneraie	2 579,47 €		91,30	

Lot n°6 Plomberie / Sanitaire / VMC / Electricité

N°	Nom des entreprises	Montant HT en Euros des offres à l'ouverture des plis	Observations	TOTAL HT
10	Plomberie concept 85 SARL Sainte-Hermine	6 430,00 €		

Suite à l'analyse des offres, et après négociation, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes (les montants sont exprimés HT) :

Lot n°1 - Gros œuvre - Couverture - BILLON SN SAS de Maillezais	11 227,92 €
Lot n°2 - Charpente-Menuiserie - COUDRONNIERE de Mervent	5 649,30 €
Lot n°3 - Cloisons - Plafonds - COUSIN de Saint-Prouant	3 047,68 €
Lot n°4 - Revêtements de sols scellés - DUCEPT RBC de Fontenay-le-Comte	2 091,97 €
Lot n°5 - Peinture - Sols souples - ADC PEINTURE de la Tardière	2 380,41 €
Lot n°6 - Plomberie - sanitaire - VMC - Electricité - PLOMBERIE CONCEPT 85	6.100,00 €

Total	30 497,28 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution du marché aux entreprises tel que présenté ci-dessus, et mandate le Maire pour la signatures des différentes pièces du marché.

OBJET N° 215 : AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 14 EN ENTREE DE BOURG - DEMANDES DE SUBVENTION

Cette délibération reprend et modifie la délibération n° 199 du 4 janvier 2016. Le projet de création d'un tourne à gauche sur la RD 104, à hauteur de la salle Jary, doit être abandonné car l'aménagement impose également l'élargissement de la voie et augmente considérablement le coût des travaux.

Dans la traversée de l'agglomération de L'HERMENAULT, la RD 14 supporte un trafic routier important.

Il apparaît que la limitation de vitesse à 50 km/h n'est globalement pas respectée.

La Commune souhaite réaliser un aménagement global de la traversée de l'agglomération afin de réduire efficacement la vitesse des usagers empruntant notamment la RD14.

L'aménagement consiste à :

- ✘ Réduire la vitesse sur la RD 14 en entrée d'agglomération depuis Saint Valérien via la création de deux écluses à rétrécissement latéral et une écluse à rétrécissement axial
- ✘ Créer une chicane qui permettra la création de places de stationnement et donc qui renforcera le côté urbain de la RD14
- ✘ Sécuriser les traversées piétonnes en aménageant le carrefour entre la rue de l'Ouche Guérin et la rue du Stade Beaulieu et en prolongeant le trottoir côté sud de la rue du Stade Beaulieu

L'objectif de cet aménagement est de :

- ✘ Favoriser la perception de l'entrée en agglomération pour les usagers de la RD14
- ✘ Contraindre les usagers de la RD 14 à réduire leur vitesse en créant un effet de paroi
- ✘ Sécuriser les traversées piétonnes

L'ensemble des dépenses relatives à la réalisation de ce projet s'établit à 46 447,20 € TTC. Des subventions peuvent être accordées par l'Etat et le Département.

Le Maire propose de valider le plan de financement de l'opération ainsi :

Montant des travaux réalisés	46 447,20 € TTC
Montant des travaux HT	38 706,00 €
Plan de financement :	
Aide aux aménagements de sécurité en traversée d'agglomération 40 %	15 482,40 €
Répartition du produit des Amendes de Police 30 %	11 611,80 €
Autofinancement	19 353,00 €
Montant total financé	46 447,20 €

Par un vote à main levée, par 12 voix pour, le Conseil Municipal adopte le plan de financement tel que présenté et demande au Maire de déposer les demandes de subventions correspondantes.

OBJET N° 216 : ADHESION A LA BIBLIOTHEQUE POUR LES ADOLESCENTS

La Commission Culture/Bibliothèque a fait le constat qu'aucun adolescent ne fréquente la bibliothèque municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, qu'à titre d'encouragement, l'adhésion annuelle d'un montant de 5 €, sera gratuite pour les adolescents jusqu'à 18 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- La fête communale aura lieu le 10 juillet au complexe Beaulieu
- L'inauguration de l'Espace Marcel ROCHER, situé salle Jary, aura lieu le 17 juillet 2016
- Une réunion est organisée avec les artisans/commerçants de L'Hermenault le 30 mars à 20h30 - salle de réunions de la Mairie
- La commission finances se réunira le 6 avril pour la préparation du budget primitif
- En raison du vote des budgets annuels, le Conseil Municipal se réunira les 4 avril et 11 avril
- Le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la Commune lors de la vente des immeubles Bulteau, Litzler et Delétang

La séance est levée à 22h45

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 206 au n°216

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
		Absent Excusé
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	VILLAUME Jessy
SUIRE Christelle	GROSZ Pierre	BRIT Francis
	Absent Excusé	
BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	
	Absent Excusé	